

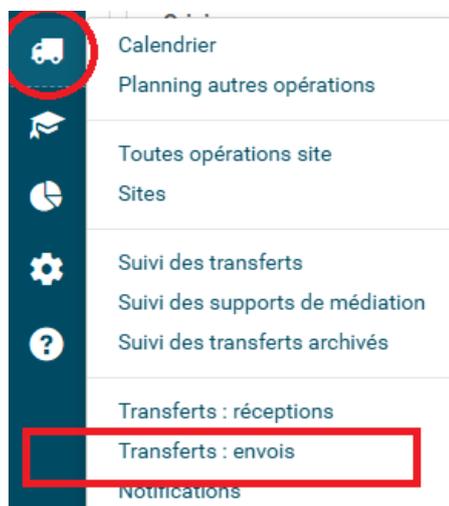
Préparer les documents à rendre pour son accueil sur place

Mise à jour au 10/09/25 - ALD

Pas à pas pour obtenir la liste des documents à rendre à la Médiathèque départementale et gérer ses retours. Attention ! **Cette opération n'est pas obligatoire.**

1. Rendez-vous sur le site Internet de la [Médiathèque départementale](#). Connectez-vous à votre compte et accédez à votre espace professionnel (pour savoir comment faire, reportez-vous à la fiche [Comment se connecter à son compte](#)).

2. Cliquez sur l'icône représentant un **camion** (desserte documentaire) sur la barre de gauche. Un menu s'ouvre, choisissez "**Transfert : Envoi**".



3. Scannez les code-barres médiathèque de vos documents dans la partie "Codes à barre de l'exemplaire".

Origine	Document	Code à barres	Cote	Date	Message	Site de livraison	Site demandeur
Réservation professionnelle	Le défi de Jérusalem de Schmitt Eric-Emmanuel - 1960-...	11241140011	R SCH	09/03/2025			
Choix sur place	valise (La) de Naylor-Ballesteros Chris	9080120011	A NAY	05/02/2025			
Choix sur place	Frères d'exil de Kochka Dominique - 1964-...	10160300011	JR KOC	05/02/2025			
Choix sur place	Mangez gras, maigrissez (identifier les bonnes graisses, mieux se nourrir pour mincir) de Hyman Mark	9734320011	613.2 HYM	05/02/2025			
Choix sur place	Les couleurs du silence de Giraud Delphine - 1983-...	10753990011	R GIR	05/02/2025			
Réservation professionnelle	Et c'est ainsi que nous vivrons de Kennedy Douglas - 1955-...	11163830011	R KEN	04/02/2025			

Le statut du document change après cette opération sur le logiciel.

De « **Transféré navette** », il passe à « **En transit retour** ». Cela signifie qu'il est en transit depuis votre bibliothèque vers la Médiathèque départementale. Il garde ce statut tant qu'il n'est pas réceptionné sur le logiciel à la Médiathèque départementale.

Attention : Si vous réalisez cette opération optionnelle, rassemblez bien physiquement vos documents ensemble pour leur retrait par le chauffeur de la MDA ! En effet, en cas de non-restitution, les documents avec le statut « en transit retour » bloquent les réservations d'autres bibliothèques. Et ils sont toujours localisés informatiquement dans votre bibliothèque.

Si trop de documents ne sont pas restitués après avoir réalisé cette opération, la Médiathèque départementale vous enverra la liste des documents concernés afin de procéder à leur retour dans les plus brefs délais.

Dans le cas où vous vous seriez trompé de document et qu'il n'était pas à restituer à la Médiathèque départementale, veuillez signaler rapidement le nom et le code-barres du document concerné à votre référent de territoire afin qu'il remette en transfert ce document sur votre compte bibliothèque. Ce n'est pas une opération que vous pouvez réaliser de votre côté.

4. Déposez les documents à rendre sur des tables pour le jour de retrait par le chauffeur de la MDA.